Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

CONDITIONS		PUBLICITÉ	
Par la Poste, Un An	20 francs.	Annonces	la ligne 0.50
Six Mois	10 —	Réclames	— 0,75
Trois Mois	5 —	Faits-divers	— 1.50
Départements non-limitrop. et Etranger, *port en sus*		Locale	— 3,00

PETIT CALENDRIER

Vendredi 8. — **Saint-Lucien.** — Adoration : Béthencourt, Saint-Maurice (Sœurs du Sacré-Cœur).

Soleil : Lever, 7 h. 55 ; coucher, 4 h. 18. — Lune : Lever, 11 h. 24 ; coucher, 10 h. 46.

Samedi 9. — **Saint-Honoré de Bazencale.** — Adoration : Bourgnies, Semousies.

Soleil : Lever, 7 h. 54 ; coucher, 4 h. 19. — Lune : Lever, .. h. .. ; coucher, 11 h. 26.

TEMPÉRATURE

Lille, le 7 janvier

Minimum, nuit, abrité	—2°0
— — découvert	—5°2
Surface du sol, 8 h. du matin	—0°4
à 1 mètre de profondeur	3°6
De l'air à l'ombre	—3°2
Maximum, jour, à l'ombre	—2°0
— — au soleil	—1°0

Etat hygrométrique, (8 h. m.) . °/°.

Etat du ciel : Nuageux

Direction du vent : N.

Baromètre. — Le 7 janvier (2 h. matin) la pression était de 772 m/m ; le 8 janvier 1904 (2 h du matin), la pression est de :

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LES RÉVOLUTIONS
dans l'Amérique du Sud

Les commandants des forces navales anglaises et américaines présentes dans les eaux de Puerto-Plata ont résolu d'agir de commun accord pour faire respecter les biens et la vie de leurs nationaux.

L'anarchie règne dans toute la République de La Plata et la vie des étrangers est très exposée.

Un combat s'est livré non loin de Puerto-Plata, à l'issue duquel les soldats victorieux ont pillé des maisons et des magasins et brutalisé plusieurs étrangers parmi lesquels des Américains.

Les commandants américains et anglais ont adressé une note collective au Gouverneur militaire de cette ville le rendant responsable des désordres qui se produiraient dans sa circonscription et menaçant de prendre des mesures décisives. Il a mis à sa disposition une force d'infanterie de marine.

Un combat a eu lieu dans l'Uruguay entre les Colorados ou gouvernementaux et les Blancos insurgés, dans le département de Florès. Il y a 7 morts et de nombreux blessés. Chaque partie s'attribue la victoire. Cependant les Blancos auraient été dispersés.

La censure est extrêmement rigoureuse ; défense est faite aux journaux de parler de la révolution et d'en publier les nouvelles autres que les communiqués officiels.

D'après ces communiqués les troubles sont limités à quelques districts dans le Nord et le Centre.

LE « BOYCOTTAGE »

Est-ce que les catholiques finiront tout de même par comprendre qu'ils sont « boycottés » tous les jours par la poignée de francs-maçons qui dirige tout en France ?

Vont-ils se défendre ? Vont-ils suivre le conseil de Mgr Delamaire disant : « Donc plus de fournisseurs francs-maçons, couturiers, architectes, avocats, médecins, etc. Plus de francs-maçons, ni dans vos salons, ni à vos tables, pas même d'artistes gagés, s'ils portent la tare. »

Vont-ils continuer à laisser partir pour l'exil, leurs frères, leurs sœurs, leurs filles, leurs fils ?

Vont-ils assister, impassibles à la ruine prochaine de l'enseignement libre ?

Vont-ils se laisser traiter en parias dans leur pays, sans se défendre ?

Partout on connaît cependant les hommes qui mènent le mouvement, ceux qui « boycottent » les catholiques.

Pourquoi, dans certaines villes, par exemple, toute une catégorie d'enfants pauvres ne reçoit-elle pas en commencement de l'hiver, des secours en nature : paniers, chaussures, vêtements, distribués à d'autres ?

Uniquement, parce que ces petits enfants fréquentent une école catholique.

Ce « boycottage » est d'autant plus ignoble qu'il s'adresse à des familles pauvres.

Les honnêtes gens ne doivent pas nubiler ceux qui sont responsables de ce « boycottage ».

Le franc-maçon, voilà l'ennemi !

LE HUTIN.

LILLE

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Conférence de M. Sylvain Eichard

Parti de Zanzibar en juillet 1902, M. Eichard a longé la côte orientale d'Afrique jusqu'au canal de Mozambique où il est arrivé en décembre de la même année.

C'est de cette intéressante excursion qu'il vent bien faire profiter les membres de la Société de Géographie.

M. Sylvain Eichard est un naturaliste et c'est en point de vue scientifique qu'il raconte son voyage, détaillant les coquillages, les plantes et les insectes qu'il a été étudier sur place en chacune des très nombreuses îles souvent inhabitées où l'amour de la science l'a conduit.

Une carte distribuée aux auditeurs permet de suivre la conférence que des photographies viennent agrémenter.

Au retour, une violente tempête ayant assailli la goélette *Kenia* que montait l'explorateur, toutes les collections qu'il rapportait de son périlleux voyage furent perdues, aussi M. Eichard se prépare-t-il à repartir.

En le remerciant en nom de toute l'assistance, M. Nicole lui exprime des vœux sincères pour que ce second voyage ait un sort plus heureux.

Les applaudissements unanimes montrent que tous les auditeurs joignent leurs vœux à ceux de M. le Président.

EXPLOITS DE CAMBRIOLEURS

Rue de Gand. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, après avoir soulevé une trappe, des voleurs ont pénétré dans la cave de Mlle Payen, débitante de tabacs, rue de Gand, 90, et ont enlevé vingt-et-un paquets de tabacs.

Rue Notre-Dame. — Dans la même nuit, après avoir fracturé une porte, les cambrioleurs sont entrés chez M. Saisou, pâtissier, rue Notre-Dame, 238. 30 francs, une montre en argent et de la pâtisserie, tel est le butin que ces peu aimables visiteurs ont emporté.

Comité républicain du canton Est. — La réunion aura lieu le vendredi 8 janvier 1904, parvis Saint-Maurice, 11 à 8 h. 1/2 du soir. — Ordre du jour : Soirée intime ; punch.

L'assemblée générale mensuelle de la Mutualité générale d'horticulture aura lieu, dimanche prochain 10 courant, au Palais-Rameau, à 4 heures très précises du soir.

Il y aura une conférence par M. Louis Lorette, chef des travaux pratiques à l'Ecole d'agriculture de Wasnes-ville-les-Douai sur « Questions fondamentales concernant les fleurs, les légumes et les fruits. »

La séance sera terminée par le tirage de la tombola de plantes variées fournies par Mlle Justine Vandame, horticulteur, à La Madeleine-Lille.

Revue des troupes de la garnison. — M. le général commandant le 1er corps d'armée, passera en revue les troupes de la garnison le samedi 9 janvier, à deux heures de l'après-midi, sur l'Esplanade de la Citadelle.

Les décorations seront remises aux nouveaux promus dans l'ordre de la Légion d'honneur au cours de cette revue.

MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale sont invités à s'y rendre, ils se joindront au groupe des officiers sans troupe.

Tenue du jour : gants blancs.

Repoussé-Pompiers. — Il vient d'être fait à la caisse de retraites du Corps, un don de 20 francs par M. Merveille, marchand de meubles, quai de la Basse-Deule.

Avertissement sérieux. — Souvent, il nous est arrivé de relater les exploits d'individus stupides qui s'amusent à briser les becs de gaz.

Tout dernièrement encore, de nombreuses lanternes, sur la route de Thumesnil à Lille, étaient démolies.

M. Broigne vient de pincer les trois auteurs, les frères T... et un nommé F...

Ces individus ont été confrontés et formellement reconnus.

Ils passeront prochainement devant le tribunal correctionnel, et leur condamnation sera peut-être un salutaire avertissement pour leurs imitateurs.

Circulation interrompue. — Jeudi matin vers 8 h., une roue d'un camion chargé de balles d'étoupes, appartenant à M. Brutel, s'est brisée rue Nationale.

La circulation des cars a été interrompue pendant 20 minutes.

L'amour de la France. — Pierre Mathyssen, 18 ans, sans profession ni domicile, a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Voleur pinché. — Alexandre Salez, 43 ans, 43 ans, boulevard Victor-Hugo, 125, est arrêté pour vol d'un coq appartenant à M. Leman, larcin que nous avons relaté hier.

Une trouvaille. — Jeudi matin, M. Ch. Bastien, marchand de futailles, rue d'Arras, 164, a trouvé dans son chantier, rue Abelard, au faubourg d'Arras, une carabine ayant la crosse brisée.

On croit que cette trouvaille se rapporte au vol commis à Ronchin dans la nuit de mardi à mercredi.

Etat-Civil de Lille

Dragées et Boîtes pour BAPTÊMES
5 rue de Paris, THOMAS FILS, près la Gare, LILLE.

du 7 janvier

Naissances. — De Bock Kléber, rue des Tanneurs, cour Dassonville, 3. — Van Brabant Yvonne, rue Magenta, cour Depienne, 16. — Boisseau Georges, rue Saint-André, 93. — Lepot Jean, rue de Roubaix, 27. — Lefebvre Philomène, rue de Madagascar, 93. — Monpetit Lucienne, rue Solférino, 832. — Cambier Marie, rue de l'Eglise Saint-Louis, 38. — Jacquin André, place Jacques Louchart, 4. — Lapaille Marcel, rue du Bas de Wedde, 5. — Alexandre Hamerieq, rue de Flandre, 70, cour Demouy. — Vargin Hélène, rue au Douai, 73. — Godefroy Lucienne, rue des Trois-Mollettes, 16. — Plancq Robert, avenue Butin, 1. — Locten Marie, rue des Meuniers, 15.

Décès. — Merker Marguerite, 17 jours, rue de la Clef, 37. — Lefebvre Benjamin, 48 ans, époux de Angèle Divuy, rue Mirabeau, 70. — Vandame Adolphe, 71 ans, veuf de Louise Dombrain, rue Ste-Catherine, 20. — Berthelet Henri, 21 ans, célibataire, avenue de Dunkerque, 97. — May Marie, 62 ans, épouse de Henri Fallot, rue des Sarrazins, 21. — Delesalle Charles, 25 ans, époux de Sophie Mabet, impasse St-Eloi, 11. — Wensverbeeq Julienne, 14 ans, impasse Reboux, 7. — Sonbricas Henri, 34 ans 1/2, époux de Marie Candelier, rue du Metz, 45. — Plancq Robert, 7 heures, avenue Butin, 1. — Deffontaine Clara, 58 ans, épouse de Bénoni Deroy, rue du Molinel, 8. — Petit Séraphin, 46 ans, époux de Adelaïde Verdière, rue de Wazemmes, 155. — Bouquet Séraphine, 69 ans, célibataire, rue Solférino, 224. — Delannoy Raymonde, 8 mois 1/2, rue Louis-Niquet, 6. — Lepot Henri, 22 jours, rue Copernic, cité Dupont, 11. — Dewal Charles, 22 ans, veuf de Justine Guichart, cour Zeringer, 1.

PRINCESSE MAKOKO *Savon Victor Vaissier Nouveau parfum*

LA MADELEINE

Accident. — En remontant une rondelle vide d'une cave d'un estaminet de la rue de Marquette, Désiré Kargatar, 25 ans, rue du Tilleage, 27, à La Madeleine, a été blessé à la jambe gauche par suite de la chute de cette rondelle qui lui a écorché la crête du tibia. M. le docteur Benoit a prescrit un repos de 20 jours. L'ouvrier est en service de M. Ronzé, brasseur à Lille.

LA MADELEINE. — Du 4 au 7 janvier. — Naissances. — Lucien Chalon, rue du Moulin, 18. — Virginia Lefebvre, rue du Quai, 33. — Germaine Verstraeten, rue de Marquette, villa de la Cloche. — Maurice Hujaux, cour Michez, 1. — Lucienne Laleu, cour Saint-Jacques, 6. — Charles Lehoucq, rue Jacques Lefebvre, 47.

Décès. — Henri Caloire, 14 ans, cour Saint-Antoine, 10. — Benoit Dekeyser, 74 ans, rue Jacques-Lefebvre, 79.

Mort de M. le Curé de Pont-à-Marcq

M. l'abbé Lefebvre, curé de Pont-à-Marcq vice-doyen du doyenné de Moos en-Pévèle, est décédé mercredi soir, administré des Sacrements de l'Eglise.

M. le Curé de Pont-à-Marcq était souffrant depuis quelques jours. Dimanche soir il fut frappé d'une attaque d'apoplexie qui, malgré les soins empressés, paralysa rapidement les mouvements et amena la mort.

M. l'abbé Lefebvre, né en 1843, appartenait à l'une des meilleures familles de Ronchin. Ordonné prêtre en 1869, il fut successivement vicaire à Notre-Dame à Douai et à Notre-Dame, à Rouhaix.

Curé de Pont-à-Marcq depuis 25 ans, il laisse dans cette paroisse le souvenir d'un prêtre très charitable pour les pauvres et d'une grande piété.

Il était beau-frère de M. Rigot Lefebvre, négociant à Lille.

Nous recommandons son âme aux prières de nos lecteurs et nous présentons à sa famille nos religieuses condoléances.

HOUPLIN. — Un garde-champêtre qui ferait mieux de faire son service. — De quel droit le garde-champêtre d'Houplin ose-t-il intimider la petite paroisse du journaux, menaçant de la faire payer patente et de la priver du secours du Bureau de bienfaisance ?

Ils sont tous les mêmes ces amis du peuple !

QUESNOY-SUR-DEULE. — Marché du 7 janvier. — Prix moyens : Beurre, 2 fr. 20 le kil. ; Œufs frais, 2 fr. 70 les 20.

ARMAPPES. — Du 5 janvier. — Naissances : Louis Hennebelle, Grande Rue.

Décès : Elise Meurisse, 79 ans, ménagère, à l'Hospice.

WILLEMS. — Du 5 janvier. — Publication de mariage : Maurice Parmentier, 24 ans, lieutenant d'artillerie, à Vincennes, et Marguerite Bourdon, 24 ans, sans profession, à Willems.

Décès : Marcel Dubuy, 8 mois et 18 jours, rue Femechon.

CYSOING. — 6 janvier. — Naissance : Marie-Thérèse Bayart, rue de Fontenoy.

Décès : Louis Lacquement, charretier, 70 ans, à l'hospice, Bourghelles.

— 7 janvier. — Naissance : Suzanne Debant, rue de l'Epine.

Publications de mariage : Louis Barbieur, 25 ans, cultivateur à Bourghelles, et Louise Chrétien, 23 ans, cultivatrice à Templeuve.

Décès : Hélène Manche, 20 jours, rue des Vallettes.

BOUCHAIN. — Mort des suites de brûlures. — Dans notre numéro du 28 décembre dernier, nous avons relaté l'incendie qui s'est déclaré à la ferme de M. Léon Mathon, cultivateur, en hameau de Berçu et au cours duquel un charretier, Jean-Louis Lacquement, âgé de 70 ans, reçut de graves brûlures.

La victime de cet affreux accident vient de mourir à l'hospice de Cysoing, après d'horribles souffrances.

ARMENTIERES
Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni, mercredi, à 8 h 1/2 du soir, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du citoyen Daudrumez, maire.

Etaient absents : Les deux adjoints, Prévost et Delettré, les conseillers Caron, Lefebvre Jules, Le Gambier, *Bécu*, Prévost Emile, Rambaut, *Percq*.

Charles Lefebvre, nommé secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; qui est adopté sans observations.

Le citoyen Deyghère donne lecture de l'établissement du budget de l'hospice et de celui du bureau de bienfaisance pour 1904. Il est salué à chaque article par un baillement prolongé que pousse un de ses collègues, son voisin.

Le budget des hospices se décompose comme suit : Recettes, 126.376 fr. 95 ; dépenses, 126.314 fr. 25.

Le conseil vote l'inscription au budget de la ville d'une subvention de 36 000 fr.

— Budget du bureau de bienfaisance. — Recettes, 107.047 fr. 48 ; dépenses, 107.047 francs.

Le conseil vote pour ce chapitre une subvention de 75.000 fr.

Budget de l'Assistance médicale gratuite. — Ce budget s'élève pour 1904 : Dépenses, 28 000 fr. ; recettes, droit des pauvres sur les concerts et spectacles, 3 200 fr. ; subvention du département, 2 480 fr. ; inscription au budget de la ville, subvention 22 320 fr.

Suit une augmentation sur l'année précédente de 730 fr. pour la ville et 80 fr. pour le département. Adopté.

Le Conseil adopte les budgets des collèges de garçons et de filles.

Budget primitif de la ville pour 1904. — Ce budget s'élève en recettes à 1.059 169 fr. 75 ; dépenses 1.059 101 fr. 16 ; Excédent de recettes 68 fr. 59.

Action judiciaire. — M. Decourchelle-Decay ayant eu sa maison saccagée le 13 octobre, jour de l'émeute, réclame à la ville le paiement des dégâts. Le Conseil, considérant que toutes les mesures avaient été prises et que les troupes étaient en nombre suffisant pour rétablir l'ordre, ne veut pas payer et autorise le maire à défendre la ville dans l'action intentée par le sieur (sic) Decourchelle.

Le Conseil vote un subside de 300 francs pour achat d'un trousseau à Louis Delcourt entrant à l'Ecole normale de Douai ;

Une subvention hebdomadaire de 100 fr. au directeur du théâtre *l'Union de Lille*, pour donner une représentation chaque semaine à Armentières.

Un subside de 800 fr. au fils de M. Bodelle, directeur d'école pour continuer ses études à l'école des Beaux Arts.

Vote le remboursement de 53 fr. 37 perçus en trop sur divers par l'octroi.

Renvoie à la commission une demande de subvention de la société chorale *Les Amis Réunis*.

Le Conseil approuve les marchés suivants :

Fournitures pour la ville : Veuve Decottignies, logement des voyageurs ; Marfil, huiles pour la machine d'irrigation ; Delobeau fils, l'épie (police et octroi) ; Bette et Caux, livres pour la bibliothèque ; Verdier Victor, reliure ; Bozem, balais.

Fournitures pour le Collège de jeunes filles : Demars, pain ; Bray, épiceries ; Lacquement, lait ; Romelaere, blanchissage ; Demoulenaere, buanderie ; Hénert, beurre et œufs ; Lutun bière.

Collèges de garçons. — Le Conseil exonère Deibove Pierre de la rétribution scolaire et Leleu Gaston du paiement des fournitures.

Le Conseil approuve le travail fait par les répartiteurs pour les contributions personnelle et mobilière.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Il y avait dans la salle cinq auditeurs dont deux sont partis avant la fin de la séance.

L'Alsace-Lorraine. — La Commission de la société de gymnastique « l'Alsace-Lorraine » avertit tous ses membres que la fête annuelle aura lieu le dimanche 17 janvier 1904.

Banquet à deux heures très précises, au siège, 11, Grand'Place.

Coutances. — Ida Collet, tisseuse, 17 ans, demeurant à Nieppe, en se tourbant à son métier s'est fait à la jambe droite une contusion pour laquelle le docteur Dubar lui a prescrit un repos de 15 jours.

Estaires. — Désiré Vanschote, ajusteur chez M. Laval, en soulevant un châssis, s'est fait un pied une entorse. Le docteur Chocquet lui a ordonné 15 jours de repos.

ARMENTIÈRES. — 7 janvier. — Naissance : Goris Valentine, rue des Roteurs, 12.

Décès : Debusschère Henri, 58 ans, Chemin-Vert, 9.

LUMINOL Savon pour les laines, le linge, les flanelles et le ménage.

DUNKERQUE
LA FÊTE AGRICOLE

Rappelons que c'est après-demain samedi qu'aura lieu, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Alfred Dumont, maire, la distribution des prix du Concours d'ancienneté d'occupation.

Plus de soixante concurrents se sont fait inscrire et plus des trois quarts occupent leurs fermes depuis plus d'un siècle.

Les lauréats se divisent en deux catégories.

1re section : Exploitations au-dessous de 30 hectares, c'est-à-dire moyenne et petite culture. — 2e section : Exploitations au-dessus de 30 hectares, n'est-à-dire grande culture.

Dans la seconde division, les médailles de vermeil (grand module) sont offertes aux lauréats dont l'occupation est antérieure à 1800. Les médailles d'argent (grand module) sont attribuées aux lauréats dont l'occupation est postérieure à 1800. Enfin, un diplôme d'honneur est attribué à tous les lauréats sans distinction.

Les plus anciens occupeurs de la petite et moyenne culture sont :

M. Constant Decok, cultivateur à Hondschoote, locataire de M. Georges Lefebvre, avocat à Dunkerque, lequel occupe sa ferme, par ses aïeux, depuis 1680.

M. Aristide Ponleyne, maire de Petite-Synthe, locataire de M. Lecroux, de Paris, dont le bail remonte à 1740.

M. Gaston Vanhecsecke, à Esquelbecq, locataire de la famille de le regrettée Mme Delelis, aujourd'hui M. le baron de Warenghien, président de la Société d'Agriculture de Dunkerque, qui détient sa ferme depuis 1738.

Les plus anciens occupeurs de la grande culture sont :

M. Albert Deheene, maire de Wormhout, dont l'occupation remonte à 1610.

M. Théophile Vanveuren, de Grande-Synthe, dont l'entrée sur la ferme a eu lieu en 1738.

M. Augusta Devey, maire de Broukerque, qui a succédé à ses parents, depuis 1735.

Les plus anciens occupeurs pour la 2e division sont, pour le moyenne et la petite culture :

M. Henri Brygoo, de Warhem, dont l'occupation remonte à 1730.

Clément Dufour, dont l'occupation remonte à 1762.

Et pour la grande culture :

Benoit Outters, d'Herzeele, dont le bisaïeul est entré dans la ferme en 1735.

Henri Loogueval, de Loon, dont le bisaïeul fut également occupeur en 1740.

La distribution des prix est fixée à onze heures moins le quart. L'entrée des salons de l'Hôtel de Ville est libre. Concert par la musique du 110e.

Brûlée vive. — Mme veuve Romain Adriansen, âgée de plus de 80 ans, demeurant rue des Passerelles, 37, s'est si grièvement brûlée en tombant sur son foyer que l'on craint pour ses jours. La pauvre femme soignée par le docteur Huyghe se trouve dans un état désespéré.

Fracture. — La dame Marie Vankieken, âgée de 42 ans, s'est fracturé le pied droit en glissant sur le pont Saint-Martin. La blessée a été transportée à l'hôpital.

Fraude. — Sur la route de Furnes, près Téteghem, les douaniers ont découvert deux ballots contenant 57 kilos de café, d'une valeur de 111 francs. Ce butin avait été abandonné par des fraudeurs que la vue des douaniers avait mis en fuite.

Les décès de l'année 1903. — Voici les causes des 790 décès survenus à Dunkerque durant l'année 1903 :

Fièvre typhoïde, 4. — Variole, 1. — Rougeole, 32. — Scarlatine, 3. — Coqueluche, 24. — Grippe, 8. — Choléra nostras, 2. — Autres maladies épidémiques, 2. — Tuberculose des poumons, 76. — Tuberculose des méninges, 18. — Autres tuberculoses, 24. — Cancer et autres tumeurs malignes, 47. — Méningite simple, 34. — Congestion, hémorrhagie et ramollissement du cerveau, 35. — Maladies organiques du cœur, 91. — Bronchite aiguë, 49. — Bronchite chronique, 14. — Pneumonie, 17. — Autres affections de l'appareil respiratoire, 40. — Affection de l'estomac, 2. — Diarrhée et entérite, 101. — Hernie, obstruction intestinale, 2. — Cirrhose du foie, 2. — Néphrite et maladie de Bright, 7. — Septicémie puerpérale, 10. — Débilité congénitale, 18. — Débilité sénile, 28. — Morts accidentelles, 21. — Suicides, 8. — Maladies mal définies, 102. — Maladies inconnues, 9.

Total : 790.

DUNKERQUE. — Décès du 7 janvier. — Louis Ghysel, 61 ans, cordonnier, impasse de la Boucherie, 4. — Louis Fiolet, 4 mois, fils du Alfred, peigneur de lin, rue de la Paix, 40.

Le crime de Watten

La perquisition du Parquet de Dunkerque chez les frères Z..., Oost-Cappel, n'a produit aucun résultat.

L'Imprimerie de la *Croix du Nord*
se charge de l'exécution rapide et soignée
DES
TÊTES DE LETTRES, FACTURES, MÉMORANDUMS, TRAITÉS, BROCHURES, TRACTS, etc.

DOUAI

Grande tenue. — Pour la première fois aujourd'hui, à l'audience correctionnelle l'huissier de service, Me Cailliez a endossé la robe. C'est la tenue que dorénavant les huissiers audiencier porteront. Ce sera pour eux la grande tenue de service ; cette robe est semblable à celle des avoués et ne porte pas d'hermine.

Les huissiers n'ont pas d'épitoge.

DOUAI. — 7 janvier. — Naissances : Germaine Dumarquez, 3, place Maugin.

Décès : Charles Cauchy, 78 ans, bûcheron, veuf de Rosalie Drot, 77, rue du Canteleux. — Adèle Damiens, 80 ans, sans profession, veuve de Louis Poulaine, faubourg de Paris, 47.

NOMAIN. — Deux soirées récréatives seront données le dimanche 10 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, pour les dames, et le lundi 11, à 6 heures du soir, pour les hommes, par les jeunes filles de la réunion dominicale.

La composition du programme est de nature à procurer aux auditeurs quelques heures de plaisir et d'agréable délassement.

VALENCIENNES

Distinction honorifique. — Nous apprenons que M. Ad. Jacqp est nommé officier du Nichamifikar.

Accident. — Dropy Arthur, 18 ans, zingueur, chez M. Doisant, a été atteint au talon gauche par la chute d'un morceau de plomb, 10 jours de repos.

Sale grave d'une brûlure. — Mercredi soir, nous annoncions que M. Ménage, lampiste, à la gare de Valenciennes, avait reçu de la potasse d'Amérique dans les yeux ; il est en traitement à l'Institut Ophtalmique du docteur Dransart, à Somain ; le savant praticien aurait déclaré que pour sauver l'œil gauche, l'ablation du droit était nécessaire.

SAINT-AMAND. — **L'affaire de braconnage.** — Dans la nuit du 23 au 24 décembre, les gardes-chasse J.-B. et Paul Coudoux, Edmond et Félix Echevin, eurent une rencontre mouvementée avec quatre individus qu'ils avaient surpris braconnant dans la chasse de M. Mérieux. L'un de ces braconniers, Victor Tranchant, fut arrêté dès le lendemain.

La gendarmerie vient d'arrêter, dans la forêt de Raismes, Henri Tranchant.

Celui-ci nia d'abord s'être rencontré avec son frère dans la nuit du 23 au 24 décembre. Mais, habilement interrogé, il fit des aveux complets. Tranchant a été écroué.

SAINT-AMAND. — **Contusions.** — Lagrand Jules, chauffeur chez MM. Léon et Paul Ego, corroyeurs, rue de Condé, s'est blessé en soulevant une brouette de charbon. Le docteur Corez a constaté plusieurs contusions dans la région lombaire et à la cuisse.

DENAIN. — **Un enfant brûlé.** — Marcel Loquet, 6 ans, demeurant avec ses parents, quartier Villars, n° 28, voulant retirer du feu une marmite pleine d'eau bouillante, le récipient chavira et le bambin fut profondément brûlé.

En tombant. — M. Alfred Comans, employé des mines, en retraite, rue de Bouchain, en descendant la dernière marche du café Delplanque, place de la Mairie, est tombé et s'est luxé la hanche.

VIEUX-CONDÉ. — **Accidents.** — A l'usine Houzez, Termont Justin, forgeur à Wiers, a eu l'extrémité de l'index droit écrasé par la chute d'une pièce de fer ; Lefebvre Edmond, 34 ans, ajusteur, en burinant une matrice, a reçu une paillette dans l'œil droit.

— Aux ateliers Dervaux, Beuxin Arthur, 16 ans, fraiseur, de Condé, en raisant un écrou a engagé le pouce droit sous la scie qui l'a blessé.

HERGNIES. — **Un canard.** — L'*Impartial* a publié « sous réserves » une information disant que le nouveau pont se serait écroulé sous une voiture de M. Démarez, épicier à Condé. Les trois chevaux et le conducteur auraient été noyés.

Renseignements pris, notre confrère a été induit en erreur. Le pont est toujours intact. Quant à la voiture de M. Demarez, elle n'est même pas sortie de Condé dans la journée d'hier.

LE MEURTRE DE QUAROUBLE

M. Goberl, juge d'instruction, a entendu, mercredi matin, quelques témoins dans l'affaire du meurtre de Gaillet.

Il a été établi, paraît-il, que les deux coups de feu ont été tirés, non à quelques secondes, mais à quelques minutes d'intervalle.

La seconde fois, Alglave a tiré presque à bout portant.

Le mobile de l'assassinat ne serait ni une rancune, ni une rivalité quelconque. Alglave, alcoolique et violent, aurait obéi à un mouvement de cruelle vengeance.

D'autre part un journal du pays publie ce qui suit :

Un point très important a été établi au cours des interrogatoires qui ont eu lieu dans le cabinet du juge d'instruction, où de nombreux témoins avaient été appelés.

Les résultats des premières enquêtes semblaient établir qu'Alglave avait tué Gaillez sans aucune provocation de ce dernier.

Il paraîtrait qu'il n'en est rien et qu'Alglave aurait bien reçu un coup de bâton sur la tête avant de faire usage de son arme.

Voilà qui pourrait donner une nouvelle direction à cette affaire.

CAMBRAI

Deux jeunes vauriens. Tondelier Isidore, 17 ans, demeurant à le Neuville-Saint-Rémy, et Delfolie Edouard, 15 ans 1/2, demeurant à Cambrai, se sont livrés mercredi soir à un acte de bestialité sur un chien, dans la rue des Carmes.

Procès-verbal a été dressé à leur charge, et ils ont été écroués à la maison d'arrêt.

Outrages au chef de gare. — Mercredi, vers 7 heures du soir, un voyageur arrivait à la gare de Cambrai-ville et demandait à l'employé de service à la porte s'il avait encore le temps de prendre son billet pour Paris. Sur sa réponse affirmative le voyageur se présenta au guichet où on lui répondit qu'il était trop tard.

Furieux, il apostropha l'employé qui l'avait induit en erreur et que sans cela il serait monté sans billet, pour ne pas manquer son train.

Survint le chef de gare que le voyageur insulta en disant : « Vous êtes aussi bête que vos employés ».

Procès-verbal a été dressé à la charge du voyageur qui a déclaré se nommer Deveux Ange-Marie et être journaliste à Hazebrouck.

Les drames de la misère

UN HOMME GELÉ

M. Bricout tirait les bottes d'une meule de paille dans un champ près la rue Nationale à Caudry ; tout à coup, il se trouve en présence du corps d'un homme, étendu sans connaissance, la figure convulsée. On transporta le malheureux dans une maison voisine : un mouvement fébrile des mâchoires et les contorsions de ses traits indiquaient qu'il n'était pas mort. Un docteur constata qu'il mourait littéralement de faim et qu'il avait les jambes complètement gelées.

Sur le pauvre homme on ne trouva ni papier d'identité ni la moindre pièce de monnaie et ce ne fut que 24 heures plus tard lorsqu'il reprit connaissance qu'on put savoir qu'il s'appelait J.-B. Delcroix, 40 ans, originaire de Douvrin (P.-de-C.), sans profession ; il était resté trois jours et trois nuits dans le moulin d'où il n'avait pu sortir ayant été frappé de congestion.

Le miséreux est soigné à l'hôpital de Cambrai ; on craint d'être obligé de lui couper les deux jambes.

AVESNES

LOUVIGNIES-QUESNOY. — Un enfant sous la glace. — Samedi 2 janvier, une troupe de jeunes garçons glissaient sur la rivière de l'Ecaillon, au lieudit le « Lavoir », près de la fontaine de Saint-Eloi. Tout à coup la glace s'étant rompue, un enfant des époux Crapez-Caudrelier, âgé de 2 ans, qui, trompant la surveillance de sa mère, se trouvait parmi les gamins, disparut sous la glace.

Aux cris poussés par les enfants, une voisine, Mme Huvelle-Flerimond, n'écoutant que son courage n'hésite pas, quoique infirme, à se jeter à la rivière ; mais la glace cédant sous son poids, il lui fut impossible de remonter sur le bord, de sorte qu'il fallut opérer un double sauvetage.

Mme Huvelle était parvenu à sauver l'enfant avant que l'asphyxie n'eut fait son œuvre.

Nos sincères félicitations à la courageuse sauveteuse et avis aux jeunes imprudents qui se risquent sur la glace avant qu'elle soit assez épaisse pour supporter leurs ébats.

BREVETÉS *NOUVEAUX* BREVETÉS
Appareils à Projections
GÉNÉRATEUR D'OXYLITHE
ET CARBURATEUR B. P.
Nous sommes à la disposition des clients pour toutes indications utiles.
S'adresser 15, rue d'Angleterre, Lille.

FEUILLETON N° 31

L'ORGUEIL D'UNE MÈRE

Par Paul DE GARROS

A ce point Jeanne l'interrompit :

— Pourquoi, de Fagny, n'avez-vous pas écrit à papa... à M. de Chesnay ? Il serait allé vous chercher ou vous aurait envoyé de l'argent.

— J'y ai pensé, ma chère enfant ; après réflexion, je me suis abstenu.

« Cette réapparition après quinze ans d'absence était tellement énormale, inexplicable que j'craint qu'on ne m'accusât de supercherie.

« De plus, il ne me déplaisait pas d'arriver à l'improviste dans ce pays où j'espérais bien, en effet, te rencontrer.

— De rencontrer, acheva Jeanne, comme on se rencontre dans les romans.

— J'avoue que les circonstances furent extraordinaires. Mais je m'en réjouis, puisqu'elles m'ont donné l'occasion d'apprécier la bonté, la générosité de ton cœur.

« Seulement, objecta la jeune fille, si vous aviez traversé la France en chemin de fer au lieu de la traverser à pied, un bâton à la main, on ne vous accuserait pas aujourd'hui d'avoir tenté d'assassiner Berlard... Pauvre justice !

— Bah ! reprit Larcher au bout d'une minute de silence, à la grâce de Dieu ! Tout s'arrangera.

— Je l'espère ; en tout cas, je m'y emploierai de mon mieux.

— Que comptes-tu faire ?

— Mon plan n'est pas encore arrêté. Mais je trouverai bien une combinaison.

Ils se turent tous les deux et restèrent un instant absorbés dans leurs pensées.

Enfin, le père reprit :

— Dis-moi, ma chère enfant, il est temps de te retirer.

— Jamais, par exemple, s'écria-t-elle.

— Tu ne peux pas pourtant passer la nuit ici. Ce serait pour toi une fatigue inutile et, d'ailleurs une imprudence : ton absence serait remarquée.

Jeanne fit un signe de dénégation énergique.

— Alors, continua Eugène Larcher, tu vas me forcer à compromettre le succès de tes fameux plans. Si tu ne consens pas à regagner ta chambre tout de suite, je vais me promener à la barbe des gendarmes.

— Vous ne feriez pas cela.

— Si.

— C'est affreux, voyons, de me placer dans une pareille alternative, ou vous laisser ici exposé au froid pendant que j'irai, moi, me dorloter dans un lit bien chaud, ou...

— N'es-tu pas trouvé tout naturel d'agir ainsi depuis six jours ?

Elle baissa les yeux et ne put rien répondre à l'objection.

— Ah ! te voilà prise ! murmura l'ancien forçat. Va, ma chère mignonne, ton silence et ton embarras me causent plus de joie que toutes les mauvaises raisons que tu pourrais imaginer pour expliquer tes nouvelles dispositions. C'est un aveu. Ne t'en défends pas. Et il m'est si doux, cet aveu !

Jeanne n'osait ni lever les yeux ni parler.

— Allons, continua Eugène Larcher, suis mon conseil ; rentre et couche-toi. Demain, nous verrons à aviser.

Elle hésita une seconde encore, puis cédant à l'ascendant que cette parole exerçait sur elle, elle obéit.

— Au revoir, mon père, dit-elle en tendant ses joues au mendiant. Demain, en effet, nous agirons ; j'agirai, plutôt, ajoute-t-elle entre ses dents.

Elle referma, sa manta, s'accroupit pour se glisser par l'ouverture trop basse et reprit le chemin de la maison avec les mêmes précautions qu'à l'arrivée.

Rien n'avait bougé depuis son départ ; personne n'avait remarqué son absence.

Lorsque Jeanne fut dans sa chambre, elle tomba à genoux au pied de son lit et pleura longtemps.

Quand elle songea à se coucher, le jour n'était pas loin de paraître.

Mais sa résolution était prise.

V

Réveillée de bonne heure, Jeanne, dès son lever, fut trouver Mme Maupas.

— Tante Nanie, dit-elle, veux-tu que nous